

Monsieur le Ministre de
l'Éducation nationale et de la Jeunesse
Pap NDIAYE
110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Paris, le 5 juin 2023

Objet : Alerte 2 - Nouvelle dérive lors d'une intervention d'éducation à la sexualité

Alerte 1 rappel : dans un courrier du 03 avril dernier, nous vous alertions sur de très graves dérives intervenues lors d'une séance d'éducation sexuelle durant laquelle des pratiques sexuelles stricto sensu ont été abordées en primaire. **Nous attendons toujours votre réponse.**

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, Monsieur Pap Ndiaye,

Vous faites de l'éducation à la sexualité une priorité de votre ministère.

Nous considérons que la priorité de l'École est ailleurs : l'École a le devoir d'instruire.

L'éducation est l'affaire des parents.

Vos convictions sont ailleurs. Vous vous appuyez en la matière sur les standards européens pour l'éducation à la sexualité établis par l'OMS.

Pourtant, ces standards ne correspondent pas aux préconisations de pédopsychiatres et professionnels de la protection de l'enfance et de l'adolescent, qui alertent sur les effets traumatiques graves de contenus ou propos de nature sexuelle inadaptés à l'âge des enfants.

Une fois encore, nous, SOS Éducation et les Mamans Louves, avons été contactés par un collectif de sept familles inquiètes pour leurs enfants, lesquels sont revenus choqués après la tenue de séances d'éducation à la sexualité.

Ces enfants sont tous scolarisés dans la même école et dans les classes des niveaux CM1 et CM2 - Voici l'exposé des faits :

Le 27 mars 2023 - les enfants se rendent à la projection du dessin animé « Ma vie de courgette », sans préparation ni mise en contexte de ce qu'ils allaient voir, et sans que les parents aient été informés du contenu du film et de son traitement dans le cadre de « l'éducation à la sexualité ».

Le jeudi 30 mars 2023 - la projection du dessin animé est complétée d'une séance assurée par une association. Deux intervenants animent cette séance d'éducation à la sexualité. Sont abordés : la pratique de l'acte sexuel, le changement de sexe et le « patriarcat ».

Le vendredi 14 avril 2023, face au mécontentement de plusieurs familles, la directrice décide d'organiser une mise au point avec les enfants. Elle les répartit par sexe, le groupe des filles et le groupe des garçons. Elle demande aux enfants ce qui les a choqués **et leur précise qu'ils auraient pu lui en parler avant d'en parler aux parents**. À chaque groupe, elle explique à nouveau ce qui a été dit pendant les séances précédentes : l'acte sexuel, l'excitation, le pénis qui durcit...

Remarques sur le film « Ma vie de courgette »

Ce film ne traite pas spécifiquement de la sexualité, il traite d'enfants maltraités, placés dans un orphelinat. Les enfants du dessin animé, tous des jeunes très abîmés par la vie, parlent entre eux de tout et de rien, notamment de « comment on fait le sexe ». Ce n'est pas le sujet du film, mais les personnages reprendront à plusieurs reprises la formule « le zizi de l'homme entre dans le vagin de la femme, le zizi grossit, durcit puis explose, la femme a des coups de chaud et transpire ».

On peut légitimement s'interroger sur la pertinence du visionnage de ce film dans le contexte de l'éducation à la sexualité. Dès lors que ce film a été choisi pour servir de support aux séances d'éducation à la sexualité, comment expliquer l'absence d'anticipation des conséquences de cette formule sur des enfants de CM1 qui découvrent le film dans le cadre spécifique de l'éducation à la sexualité ?!

La formule « le zizi de l'homme entre dans le vagin de la femme, le zizi grossit, durcit puis explose, la femme a des coups de chaud et transpire » ne produit pas le même effet sur les enfants selon qu'elle s'inscrit dans le cadre de l'éducation sexuelle ou dans celui d'un groupe d'orphelins, dont l'un joue « les gros bras » et fait mine de tout savoir en racontant n'importe quoi. Dans ce dernier cas de figure, les enfants auraient pu comprendre que ce jeune, leader du groupe, utilise ces termes pour « crâner devant les autres », mais qu'en réalité, il n'en sait rien.

Par un mécanisme courant d'inférence, les enfants auraient sans doute conclu par eux-mêmes qu'il s'agit d'une image et que le sexe n'explose pas réellement.

De toute évidence, les enfants n'ont pas reçu le cadre nécessaire leur permettant de se protéger eux-mêmes de ce contenu inadapté, imposé à eux par l'institution scolaire. La moindre des choses aurait été de replacer ces propos dans le contexte narratif du film ! Ce qui aurait évité une intrusion dans le psychisme de certains enfants. En effet, certains d'entre eux sont ressortis de ces séances, particulièrement choqués par les propos tenus à plusieurs reprises dans le film que l'École a choisi de leur montrer sous prétexte de les éduquer à la sexualité...

Voici quelques exemples de propos rapportés par les enfants :

- « Être en sueur le zizi qui explose... Est-ce que c'est comme ça qu'on peut avoir des bébés c'est dégoûtant »
- « Je n'ai pas tout compris - je savais pas comment t'en parler parce que c'est gênant, on a parlé de comment on fait les bébés. La femme monte sur l'homme et son zizi gonfle. Il va presque exploser. L'homme doit mettre un truc en plastique.»

- « Le corps nous appartient, du coup on est libre de choisir si on veut devenir une fille ou un garçon, on peut changer quand on veut même si la nature nous a fait différents ».

Monsieur le ministre de l'Éducation nationale, une fois encore cette situation dévoile plusieurs manquements graves :

- La sexualité, stricto sensu, a été décrite à des élèves de primaire. Dans ce cas précis, à trois reprises et de trois manières différentes (le dessin animé, l'intervention de l'association, la directrice) ;
- Les parents n'étaient pas informés au préalable de la tenue des séances, de leur contenu, des intervenants extérieurs ni de leurs qualifications à mener ce type d'intervention ;
- Les propos tenus n'étaient pas en adéquation avec l'âge des enfants.
- Au vu de la réaction des enfants et des propos rapportés, l'objectif de prévention n'a clairement pas été atteint. ;
- Le changement de sexe n'est pas une option, chaque enfant n'a pas le choix ! Les conséquences d'une transition sont délétères pour la santé physique et psychique des enfants. La présentation faite aux enfants est donc un mensonge, l'institution scolaire se faisant le relais d'une idéologie et d'un militantisme qui n'ont pas leur place à l'école ;
- Quant au « patriarcat », on voit mal ce qu'il vient faire dans cette éducation qui cible la protection et le bien-être des enfants.

Ces fautes sont des manquements graves aux circulaires pourtant explicites.

Qu'il s'agisse de la circulaire de 2018 ou de votre circulaire de septembre 2022, des règles strictes doivent être respectées et votre priorité doit être d'agir en concertation avec les familles et avec du personnel formé, aux compétences avérées et sur un contenu contrôlé. Il convient également de rappeler la neutralité des services publics !

Extrait de la circulaire 2018 relative au primaire :

À ce niveau d'âge, **il ne s'agit pas d'une éducation explicite à la sexualité**. Au regard des programmes d'enseignement, plusieurs thématiques peuvent **constituer un objet d'étude**, en prenant en compte l'âge des élèves :

- l'étude et le respect du corps ;
- le respect de soi et des autres ;
- **la notion d'intimité et de respect de la vie privée ;**
- **le droit à la sécurité et à la protection ;**
- les différences morphologiques (homme, femme, garçon, fille) ;
- la description et l'identification des changements du corps, particulièrement au moment de la puberté ;
- la reproduction des êtres vivants ;
- l'égalité entre les filles et les garçons ;
- **la prévention des violences sexistes et sexuelles.**

Dans votre circulaire de 2022, vous insistez sur l'information des parents :

*Il conviendra d'être particulièrement vigilant pour que les sujets abordés lors de ces séances soient conformes aux dispositions de la circulaire susmentionnée et **explicités auprès des familles afin d'éviter toute méprise sur ce qu'est réellement cette éducation au respect de soi et des autres.***

Monsieur le Ministre, les risques traumatiques sur des enfants contraints (non-respect du consentement) par une autorité (institution scolaire) d'assister à de telles séances sont malheureusement bien connus des pédopsychiatres et des professionnels de santé œuvrant dans le champ de la protection de l'enfance. De tels propos, contenus, pratiques, questionnements, objets ou images traitant de la sexualité adulte s'avèrent donc totalement inadaptés à leur âge.

Ces risques traumatiques sont réels et peuvent entraîner des répercussions extrêmement graves.

De telles interventions nécessitent de la part de tous une pleine conscience des risques, et requièrent des intervenants parfaitement formés et vigilants, focalisés sur leur objectif de prévention.

Les conséquences sur la vie intime et sur la sexualité future du jeune adulte peuvent être dramatiques.

Force est de constater que votre empressement à organiser les 3 séances d'éducation à la sexualité en cette année scolaire 2022/2023 conduit certains établissements à agir dans la précipitation.

Les nombreuses remontées du terrain qui nous parviennent depuis quelques mois sont alarmantes.

Aussi, nous vous demandons de procéder à un rappel à l'ordre à la fois de l'école concernée, et de l'ensemble des établissements scolaires :

- **en réaffirmant qu'en primaire, la sexualité, stricto sensu, n'a pas à être abordée,**
- **en rappelant l'obligation d'information des parents ainsi que la neutralité du service public qui n'a pas à agir en association militante !**

En conclusion

Vous justifiez la tenue de ces 3 séances d'éducation à la sexualité par la lutte contre les sévices sexuels, et sous prétexte de privilégier le bien-être de l'enfant. Or ces deux objectifs, **avec lesquels nous ne pouvons être qu'en total accord**, ne sont pas atteints par les séances actuellement dispensées dans certaines écoles.

Afin qu'il n'y ait aucune méprise quant à notre démarche, nous vous proposons de vous

rencontrer afin de vous exposer les connaissances en matière de clinique de l'enfant sur lesquelles se fondent les précautions indispensables à ces interventions, **précautions que nous vous demandons de faire respecter**.

Par ailleurs, et ce n'est pas neutre, les enfants de primaire, prépubertaires, **n'ayant pas de sexualité**, l'intitulé de ces interventions est inadapté et incohérent. Nous demandons à ce que ces séances soient renommées. Nous vous proposons : '**éducation affective et relationnelle**' ou pour reprendre vos termes, '**éducation au respect de soi et des autres**'.

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, Monsieur Pap Ndiaye, nous comptons sur votre détermination à agir dans l'intérêt de tous les enfants et attendons de votre part des actions concrètes et immédiates au niveau national, pour que de telles dérives ne se reproduisent pas.

Monsieur le Ministre, nous attendons vos réponses.

Nous nous permettons d'insister puisque le 03 avril dernier, il y a donc plus d'un mois, nous vous alertions sur une séance au cours de laquelle une infirmière a expliqué selon les termes rapportés par les enfants présents, âgés de 9 et 10 ans que « pour le plaisir la fille peut caresser les testicules du garçon », « pour le plaisir le garçon peut sucer le vagin de la fille et avaler quelque chose », ou encore qu' « on peut faire le sexe par les fesses »... Cf. Courrier du 03 avril en annexe de ce courrier.

Nous n'avons reçu aucune réponse de votre part.

Votre silence laisse à penser que vous n'agissez pas véritablement en faveur de l'intérêt supérieur des jeunes. Vous semblez ne faire en réalité que bien peu de cas de la protection des enfants n'ayant pas le privilège d'être scolarisés dans les très rares établissements privés qui instruisent encore, dans le respect des méthodes que vous qualifiez de conservatrices, la progéniture des élites françaises dont vous faites partie.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Monsieur Pap Ndiaye, en l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Priorité à l'Éducation !

Christelle Comet

A handwritten signature in cursive script that reads "Christelle Comet".

Vice-présidente des Mamans Louves

Sophie Audugé

A handwritten signature in cursive script that reads "Sophie Audugé".

Déléguée générale de SOS Éducation

*Copie envoyée au Président de la République et à Madame la Première Dame, Brigitte Macron.
Copie envoyée au chef d'établissement et au recteur d'Académie.*

Monsieur le Ministre de
l'Éducation nationale et de la Jeunesse
Pap NDIAYE
110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Paris, le 3 avril 2023

Objet : Graves dérives lors d'une intervention d'éducation à la sexualité en CM2

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, Monsieur Pap Ndiaye,

Alors qu'un élève sur deux entre au collège sans avoir acquis le niveau requis en lecture, en expression écrite, en mathématiques de base et en résolution de problèmes...

Alors qu'en zone d'éducation prioritaire, un élève sur trois arrive en 6ème avec une vitesse de lecture correspondant à celle attendue pour un élève de CE2...

Alors que la semaine dernière encore, un élève handicapé a été passé à tabac par des enfants-sauvages dans les toilettes de son établissement, alors que sa mère avait alerté plusieurs fois sur le harcèlement subi par son fils...

Votre priorité pour l'école française est **l'Éducation à la sexualité** dès l'école primaire.

De notre côté, nous considérons que l'École de la République a le devoir d'instruire mais aussi de veiller à protéger les élèves en son sein, et que c'est aux parents que revient la responsabilité d'éduquer leurs enfants.

Devoir et responsabilité partagés entre l'État et la famille, dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

Vous avez une autre conviction, soit.

Néanmoins, en faisant de la sexualité un objet d'enseignement prioritaire et obligatoire, vous octroyez à votre ministère une place dans l'intime de l'enfant et un rôle dans la sphère éducative familiale qui ne lui incombent pas.

Cette intrusion forcée dans la sexualité des enfants vous engage.

Vous justifiez cet enseignement au nom de la lutte contre les discriminations sexistes, contre les sévices sexuels, pour l'égalité femme-homme.

Monsieur Pap NDIAYE, pouvez-vous nous expliquer, **comme si nous avions 10 ans**, c'est-à-dire à l'âge des enfants auxquels ces propos ont été tenus, en quoi, dire :

- « Pour le plaisir une fille suce le pénis du garçon »
- « Le garçon suce le vagin de la fille et peut avaler quelque chose »
- « Pour le plaisir la fille peut caresser délicatement les testicules du garçon »
- « On peut faire le sexe dans les fesses »
- « Dites aux parents de vous vacciner contre le papillon »
- « On peut changer de sexe... prendre des médicaments pour bloquer la barbe et les poils »

En quoi donc, monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, ces propos restitués par des enfants de 10 ans constituent-ils «un enseignement» que se doit de transmettre l'École de la République ? Pensez-vous contribuer ainsi à lutter contre les discriminations sexistes ou contre les sévices sexuels ?

Voyez-vous, il nous semble que c'est tout le contraire.

Il nous semble qu'un enfant pourrait comprendre exactement ce qui lui est dit, à savoir que pour faire plaisir, une fille peut caresser les testicules d'un garçon.

Imaginez-vous sérieusement que ce sont là des mots qui vont emplir de confiance l'enfant abusé sexuellement pour qu'il ose en parler ?

Pensez-vous qu'un enfant victime d'attouchements ou d'abus sexuels, entendant ces propos, saisit l'essentiel, à savoir :

- qu'aucun adulte ne peut lui demander « pour le plaisir de le caresser »,
- qu'aucun adulte n'a à toucher son corps, ni à lui demander de toucher le sien,
- qu'aucun adulte n'a à lui imposer de recevoir ou de donner un baiser,
- que si un adulte fait quelque chose comme cela, c'est mal, c'est interdit par la loi,
- que si un autre enfant fait quelque chose comme cela, ou veut l'obliger, ou lui dit que « si tu le fais pas c'est que t'es pas cap », en fait c'est un abus sexuel.

Non, monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, ce n'est pas comme cela que l'on peut expliquer à un enfant que son corps est intime, qu'il lui appartient. Ce n'est pas comme cela que l'enfant peut comprendre ce qu'est réellement le consentement, et que c'est son droit de dire non, de ne pas vouloir.

Les propos invraisemblables énoncés plus haut ne viennent pas de nulle part. Ce sont ceux rapportés par plusieurs enfants d'une classe de CM2, tenus par une infirmière de l'Éducation nationale, lors d'une séance «d'éducation à la sexualité».

Séance à laquelle la maîtresse titulaire n'a pas assisté, et dont le contenu n'a jamais été présenté aux parents, comme l'exigent pourtant toutes les circulaires fixant le cadre d'intervention sur ce sujet éminemment sensible.

Nous avons été mandatées par des parents des enfants victimes. De tels propos, quasi pornographiques, peuvent constituer un viol psychique, portant atteinte à la pudeur des enfants, compte tenu du jeune âge des destinataires, pré-pubères.

Les enfants présents ont d'ailleurs exprimé explicitement leur sidération face à ce qu'ils entendaient : pleurs, mains sur les oreilles, refus de revenir en classe, refus de retourner en séance d'éducation à la sexualité, dégoût...

Monsieur le Ministre, malgré les multiples circulaires (NOR : MENE1824340C Circulaire n° 2018-111 du 12-9-2018 MEN - DGESCO B3-1 et celle signée de votre main NOR : MENE2228054C circulaire du 30-9-2022 MENJ - DGESCO C2-2) visant à encadrer ce que vous nommez « enseignement », il faut vous rendre à l'évidence : l'Éducation nationale est incapable de garantir l'éducation à la sexualité dans un cadre protecteur pour les enfants, en respectant leur développement propre et l'immaturation due à leur âge sur ce sujet particulièrement délicat et intime.

Pire, une telle situation prouve que les conséquences peuvent être désastreuses et aboutir au résultat exactement inverse à votre objectif.

Que se passera-t-il quand certains enfants voudront essayer « pour le plaisir » ce qui a été expliqué par l'infirmière ? Dans les toilettes de l'école... ou bien lors d'un voyage scolaire, comme c'est le cas pour la classe en question. Il est compréhensible que les parents s'inquiètent.

Ce qui s'est passé dans la classe de CM2 de ces enfants est extrêmement grave. Cette séquence s'inscrit en totale contradiction avec le cadre que vous avez pourtant fixé :

*« L'Éducation nationale et l'ensemble de ses personnels agissent, en la matière, dans le plus grand respect des consciences et fait preuve d'une grande vigilance pour que les enseignements soient pleinement adaptés à l'âge des enfants. Cette éducation vise à la connaissance, au respect de soi, de son corps et au respect d'autrui, **sans dimension sexuelle stricto sensu à l'école élémentaire**. Elle est complétée, à l'adolescence, par une compréhension de la sexualité et des comportements sexuels dans le respect de l'autre et de son corps. **L'enfance et l'intimité sont pleinement respectées.** »*

*« Les séances d'éducation à la sexualité peuvent cependant susciter chez certains élèves des questionnements d'ordre privé ou encore révéler des difficultés personnelles. **Ceux-ci ne doivent pas être traités dans un cadre collectif** mais relèvent d'une **prise en compte individuelle de l'élève** qui peut s'appuyer sur tout adulte de la communauté scolaire, et plus particulièrement sur les compétences spécifiques des personnels de santé et sociaux.*

Le dialogue et l'accompagnement qui s'exercent à l'occasion des visites médicales et de dépistage, de l'accueil à l'espace santé ou de l'entretien social, permettent d'établir avec les élèves une relation de confiance et un échange en toute confidentialité.»

Vous trouverez l'énoncé des faits en annexe du courrier.

C'est pourquoi nous vous demandons d'agir en urgence à deux niveaux.

1) Au niveau de l'établissement où les faits se sont produits :

- Diligenter immédiatement une enquête pour faire toute la transparence sur cette affaire,
- Opérer un rappel à l'ordre à l'établissement concerné et à ses personnels,
- Procéder à un rappel à l'ordre à l'infirmière qui a commis cette grave erreur de jugement, qui est placée sous votre hiérarchie, et appliquer à son encontre la sanction prévue,
- Exiger des excuses officielles et formelles de l'infirmière et de la maîtresse, aux enfants et aux parents d'élèves,
- Faire intervenir dans cette école une équipe de pédopsychiatres spécialisés, experts au tribunal pour la protection de l'enfance, en charge d'évaluer les dégâts causés sur les enfants puis d'accompagner l'équipe à la restauration du développement cognitif et affectif ayant pu être effracté.

2) Au niveau national, pour encadrer l'éducation à la sexualité :

- Rappeler à tous le cadre strict à respecter, énoncé dans les circulaires, et insister sur les sanctions prévues en cas d'irrespect,
- Mettre en place un groupe de travail composé de docteurs, pédopsychiatres, psychologues cliniciens, experts au tribunal pour la protection de l'enfance, associations mandatées par des parents d'enfants victimes, afin d'établir un contenu adapté par âge,
- Interdire toute intervention par des personnels n'ayant pas été formés à **ces contenus vérifiés par des spécialistes de l'enfance**,
- Imposer la présence d'au moins deux adultes, un intervenant et la maîtresse, afin d'identifier les réactions des enfants, et d'agir en conséquence notamment en cas de suspicion de sévices sexuels ou de consommation de contenus pornographiques par certains jeunes enfants.

La liberté pédagogique n'a pas à s'exercer sur le contenu des interventions d'éducation à la sexualité.

Monsieur le ministre de l'Éducation nationale, il est évident que cet événement a des conséquences globales qui entachent votre ministère. Le contrat moral qui lie les parents avec l'École à laquelle ils confient leurs enfants a été rompu. L'École n'en sort pas grandie, pourtant, il devient urgent de restaurer la confiance entre les parents et l'institution scolaire publique.

Cette situation n'est malheureusement pas isolée.

Nous tenons à vous informer que nous recevons énormément de témoignages édifiants de dérives ayant lieu actuellement dans d'autres établissements répartis sur tout le territoire, mettant à l'évidence l'urgence d'agir à l'échelle nationale.

Est-ce une surprise ? NON ! Des experts avaient alerté votre ministère...

OUI ! Monsieur le Ministre. Des professionnels de la protection de l'enfance, pédiatres et pédopsychiatres de l'association REPPEA, ont alerté (lettre en annexe) votre prédécesseur Jean-Michel Blanquer. Réponse "protocolaire " (disponible en annexe aussi).

Mais ce n'est pas tout.

Le Docteur Régis BRUNOD, Pédiatre, Pédopsychiatre et expert au tribunal sur des affaires d'abus sexuels sur mineurs, s'est également fendu d'un courrier adressé à Olivier VÉRAN, alors Ministre de la santé, et à Jean-Michel BLANQUER. Aucune réponse ne lui a été apportée.

Le collectif REPPEA, et le docteur BRUNOD, alertait sur l'absolue nécessité de préserver les enfants de tels propos... relevant d'une sexualité d'adultes.

L'hypersexualisation actuelle et la consommation de pornographie de plus en plus jeune, nécessitent une action politique pour protéger les enfants. Mais certainement pas en détaillant stricto sensu des pratiques sexuelles adultes exposées dans des contenus interdits aux moins de 18 ans et qui constituent, selon les experts, un viol psychique pour des enfants.

L'enjeu de ces interventions doit se limiter à protéger les enfants des sévices et abus sexuels.

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, Monsieur Pap Ndiaye, vous êtes vous-même père de famille. Comment auriez-vous réagi si vos enfants avaient été confrontés à une telle situation ? Nous comptons sur votre détermination à agir dans l'intérêt de tous les enfants et attendons de votre part des actions concrètes et immédiates dans l'établissement où l'incident a eu lieu, et au niveau national, pour qu'une telle situation ne se reproduise pas.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, en l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Priorité à l'Éducation !

Christelle Comet

Sophie Audugé

A handwritten signature in cursive script, reading "Christelle Comet".A handwritten signature in cursive script, reading "Sophie Audugé".

Vice-présidente des Mamans Louves

Déléguée Générale de SOS Éducation

Copie envoyée au chef d'établissement et au recteur de l'académie où les faits se sont déroulés.

Copie envoyée aux membres de la commission des affaires culturelles et de l'éducation.

Copie envoyée aux membres de la délégation parlementaire aux droits des enfants.

Annexes

Courrier du collectif REPPEA sur les risques de l'éducation à la sexualité adressé au ministre de l'éducation nationale Jean-Michel Blanquer :

<https://reppea.wordpress.com/lettre-a-m-blanquer-concernant-la-circulaire-sur-leducation-a-la-sexualite/>

Réponse de l'Education nationale au courrier du collectif REPPEA :

<https://reppea.wordpress.com/reponse-de-m-blanquer-au-sujet-de-leducation-a-la-sexualite/>